
ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Discussions du GAC sur les RPM et recommandations de la WS2
Mercredi 24 juin 2020 – 13h00 à 14h30 MYT

JULIA CHARVOLEN : C'est l'heure. Nous allons commencer la discussion du GAC sur la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2. Je vais céder la parole à Lina. Lina, vous avez la parole.

SUADA HADZOVIC : Bonjour à tous. J'espère que vous allez tous bien. Nous allons aborder aujourd'hui la question de la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2. Nos orateurs invités sont Austin Ruckstuhl et Ephraim Kenyanito du groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme de l'ICANN. Je dirigerai cette séance avec Lina. Nous sommes coprésidentes du groupe de travail sur les droits de l'homme.

Je cède maintenant la parole à Manal.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Suada et Lina.

Nous souhaitons la bienvenue à nos orateurs invités du groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme. Nous allons d'abord faire une introduction très brève sur les recommandations de la piste de travail 2 et avec l'adoption des recommandations de la part

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

du Conseil d'Administration en novembre, les groupes individuels de la communauté de l'ICANN ont l'obligation de bien comprendre la mise en œuvre de ces recommandations. D'après la résolution du Conseil d'Administration, les recommandations expliquent aux communautés la mise en œuvre avec le soutien de l'organisation ICANN.

Je vois ici trois points de cette discussion. Une première partie concerne l'établissement des priorités de la mise en œuvre des recommandations pour la piste de travail 2. La deuxième partie concerne la mise en œuvre des recommandations de la communauté – et le GAC fait partie de la communauté. La troisième partie concerne le suivi de la mise en œuvre des recommandations menées à bien par l'ICANN mais qui font partie des intérêts du GAC – des exemples concrets qui me viennent à l'esprit sont les suivants : les droits de l'homme et les juridictions.

J'ai donc certains points à exposer sur l'établissement des priorités. Mais je ne sais pas si Suada ou Lina voudrait commencer d'abord et après, je pourrais parler de l'établissement des priorités à la fin ou vous préférez me céder la parole d'abord ? Je suis à votre disposition.

SUADA HADZOVIC :

Il vaudrait peut-être mieux que vous preniez la parole à la fin et que nous commençons.

de la WS2

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci, d'accord.

SUADA HADZOVIC :

D'accord, merci Manal. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Nous pouvons voir ici le premier thème. Les objectifs de la séance concernent la présentation et une discussion de la situation actuelle sur la mise en œuvre des recommandations et le lien entre ces points et la valeur fondamentale des droits de l'homme. Il y a ensuite une analyse expectative du GAC du point de vue de la communauté. Il y a donc ici le premier thème à aborder. Nous allons donc voir le calendrier de la piste de travail 2.

L'ICANN a inclus un engagement de politiques pour développer des solutions. Cette valeur fondamentale spécifie que les décisions de l'ICANN doivent être guidées par le respect des droits de l'homme reconnus à l'international et ses actions doivent être menées à bien suivant les modalités requises par la loi applicable suivant la mission et d'autres valeurs fondamentales.

Le Conseil d'Administration a adopté ces recommandations et ce cadre des droits de l'homme et les recommandations ont été élaborées ensuite avec la contribution de la communauté. Cela a été complété en avril 2017 par leur approbation.

Ensuite, en plénière en 2018, cela a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. En novembre 2018, cela faisait partie de la

recommandation de la piste de travail 2 pour l'amélioration de la responsabilité.

Dans ce rapport, on considère que l'on a fait un pas en avant par l'incorporation des droits de l'homme. Il s'agit précisément de 116 recommandations qui incluent des thèmes allant de la diversité à la transparence. La mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 sera financée par le budget annuel de l'ICANN et il faudra plusieurs années pour pouvoir compléter la mise en œuvre de ces recommandations.

Il y a huit domaines thématiques donc cinq ont des implications directes pour la mise en œuvre du GAC. Dans le domaine des droits de l'homme, il y a deux recommandations. Le personnel de soutien de l'ICANN a rédigé le rapport final dans le détail et il a identifié 42 recommandations individuelles qui ont d'une manière ou d'une autre un effet sur le travail du GAC. Ce document, vous pouvez le trouver sur le lien qu vous voyez sur la page.

Dans la réunion préalable à celle de Cancún, ce document a été élaboré, prêt en 2019. En novembre 2019, le Conseil d'Administration a approuvé la piste de travail 2 et le cadre d'interprétation pertinent. Et comme vous pouvez le voir sur cette diapositive, l'organisation a dû commencer la mise en œuvre de ces recommandations tenant compte du cycle budgétaire. Un soutien a été apporté pour une partie de ces recommandations de la piste de travail qui devaient être mises en

œuvre par la communauté. Il fallait aussi présenter des rapports réguliers au Conseil d'Administration.

En mai 2020, l'ICANN a publié un blog sur le travail de la mise en œuvre. Cela a été publié le 8 mai. Et la semaine dernière, nous avons eu la possibilité de participer à un séminaire web sur cette question. La situation actuelle est la suivante.

La mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 constitue une priorité pour l'organisation ICANN. Ceci est surligné sur le plan opérationnel et financier quinquennal adopté par le Conseil d'Administration en mai 2020. Cela fait partie des activités en cours pour l'exercice fiscal 2020. On propose un budget de 5,2 millions \$. La mise en œuvre de ces recommandations est l'un des projets clés qui se trouvent dans le projet de contingence.

La situation est la suivante. L'équipe de la piste de travail 2 de l'ICANN discute et analyse toutes les recommandations et identifie des dépendances et des délais. Une fois ce travail complété, il sera présenté et communiqué à la communauté. Tenant compte des contraintes budgétaires, l'organisation de l'ICANN va consulter la communauté pour ces questions.

Tenant compte de ces débats et après l'approbation de ce budget, l'organisation ICANN facilitera des processus de débat pour poursuivre cette mise en œuvre. Il y a certains aspects complexes et les dépendances de ces recommandations rendent difficile la mise en œuvre de ces recommandations. La communauté et le Conseil

d'Administration ont eu plusieurs débats sur l'établissement des priorités de ces recommandations en particulier.

Lors du travail récent fait dans le blog de Theresa Swinehart de l'ICANN, on a mentionné le travail sur la mise en œuvre de tout ce qui concerne les droits de l'homme. Si la communauté attend cette résolution, il faudrait savoir qui doit s'occuper de faire quelque chose à cet égard et qui doit respecter ces délais de mise en œuvre et il faudrait savoir si le GAC devrait jouer un rôle, donner son soutien et encourager ces efforts. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Ce que vous voyez ici a été extrait du rapport final de la piste de travail 2 dans son annexe 3. L'organisation ICANN devrait proposer à la communauté un cadre qui devrait fournir la participation des parties prenantes en général et tenir compte de la valeur fondamentale des droits de l'homme. L'organisation ICANN pourrait tenir compte d'instruments tels que les rapports d'évaluation sur les droits de l'homme ou l'évaluation de l'impact des droits de l'homme. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Ce document est très utile. Dans ce cas particulier, il s'agit du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2. Ce document nous permet de voir l'évaluation et les délais qui sont calculés. La mise en œuvre des recommandations prendrait plusieurs mois pour ce qui est du respect des droits de l'homme.

Je vais maintenant céder la parole à nos invités, Austin et Ephraïm.
Merci.

EPHRAIM KENYANITO : Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je m'appelle Ephraim Kenyanito. Et je vais commencer en disant que les premières évaluations de l'impact des droits de l'homme ont été faites en mai 2018. Et il faut dire que les droits de l'homme font partie de l'organisation de l'ICANN et que cette méthodologie est centrée sur l'organisation de l'ICANN comme une institution en soi.

Les recommandations s'occupent de cinq domaines dont certains traitent de la gouvernance des droits de l'homme, de la diligence due et de la méthodologie pour continuer avec l'évaluation des impacts des droits de l'homme et les risques qui sont liés à ceux-ci ainsi qu'à l'implication des droits de l'homme dans la participation à distance et la confidentialité des données.

Toutes ces recommandations sont très importantes. Et parmi les prochaines étapes, il faut tenir compte du soutien qu'il faut donner à l'organisation ICANN pour mettre tout cela en œuvre et cela concerne une recommandation du Conseil d'Administration pour pouvoir avoir une mise à jour des séances pertinentes pour savoir comment ces recommandations sont mises en œuvre et les effets qu'elles ont et comment seront réalisés les processus de diligence due futurs.

Il y a eu des commentaires sur ces points. Austin pourra peut-être parler de ce travail en ce qui concerne les organisations de soutien et les comités consultatifs comme une partie du travail que font les groupes.

AUSTIN RUCKSTUHL : À l'heure actuelle, je suis le coprésident du groupe de travail sur les droits de l'homme. Comme vous le savez et comme cela a été mentionné par Ephraïm, nous voulons que l'on tienne compte de davantage de mesures à prendre. Nous avons des plans pour un outil que nous voulons présenter aussi pour que le GAC puisse travailler dans la mise en œuvre de ces recommandations de la piste de travail 2. Je ne sais pas si Suada souhaite mentionner quelque chose d'autre avant que je commence à parler de cet outil.

SUADA HADZOVIC : Il y a un point de la séance pour parler de l'outil, alors nous pouvons passer la parole à Lina et par la suite, vous pourrez reprendre la parole et présenter cette partie. Merci.

LINA RAINIENE : Merci Suada.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je suis Lina Rainiene. Comme Suada l'a bien dit, je suis coprésidente du groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international. J'ai également contribué à cette piste de travail.

Nous passerons donc maintenant à la section suivante, qui est très importante pour le GAC. On parlera ici des recommandations qui intéressent le GAC et la communauté de l'ICANN. Ceci implique aussi la considération de la valeur fondamentale sur les droits de l'homme.

Il y a une partie du texte qui correspond à l'annexe du rapport final. Ces dispositions semblent être un peu plus définitives pour les groupes de la communauté de l'ICANN. Pour le cadre d'interprétation, il y a certains points pratiques pour les organisations de soutien de l'ICANN où l'on souligne les questions dans le rapport, à savoir que les organisations de soutien de l'ICANN et les comités consultatifs peuvent élaborer leurs propres politiques et leurs propres cadres.

Cela étant, il faut tenir compte de l'équilibre de toutes les valeurs fondamentales. Les organisations de soutien pourraient également considérer définir et incorporer leurs évaluations de l'impact sur les droits de l'homme dans leur PDP respectif. D'autre part, les comités consultatifs sont invités à prendre en compte des mesures similaires pour être en mesure de travailler sur cette évaluation de l'impact des droits de l'homme sur leurs activités.

Nous passons à la diapositive suivante s'il vous plaît. Ici, on peut voir ce qui suit. On a travaillé au sein du GAC. On a fait une compilation des documents qui intéressent le GAC. Cela a déjà été développé. Et je profite de l'occasion pour remercier tous ceux ayant participé à cet effort pour leur dire que le document a été très utile. On peut voir sur un seul site et de manière concentrée tout le contenu des recommandations.

En ce qui concerne le GAC, il est également important d'analyser, de comprendre, de hiérarchiser et de décider des démarches à suivre quant à la mise en œuvre des recommandations. Jusqu'à présent, les

discussions du groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international, le débat a été continu. Ce groupe peut également évaluer le contenu. Il y a d'autres groupes qui sont liés à la question et qui peuvent participer, par exemple le groupe du GAC sur les principes opérationnels.

Pour pouvoir comprendre ces résultats, ceci a été présenté en coordination avec les dirigeants du GAC. Tel que Suada l'a mentionné, ce document est disponible pour tous les membres du GAC. Je vous invite donc à l'utiliser, à l'analyser. Le document n'est pas trop long mais assez détaillé.

Nous passons maintenant à la diapositive suivante. Ici, nous pouvons voir ce qui s'est passé avec les représentants du GAC concernés dans ce processus. Les représentants du GAC participent et collaborent avec le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme. Et comme cela a été dit, ce groupe de travail a élaboré un rapport sur la conception de l'évaluation de l'impact des droits de l'homme où l'on mentionne les principes, processus ou procédures qui visent à l'évaluation de l'impact des droits de l'homme. Je dois dire que je n'ai pas participé à ce processus directement, mais il y a tout un processus pour faire l'évaluation.

D'autre part, on a mené plusieurs réunions virtuelles avec les représentants du groupe de travail intercommunautaire qui ont débattu de différentes possibilités dans le but de participer à l'évaluation de la part du GAC, c'est-à-dire l'impact de ces

recommandations. À l'heure actuelle, un outil se trouve en processus d'élaboration, cet outil qui a déjà été mentionné par mon collègue qui nous en donnera davantage de détails.

Je vais vous demander de passer à la diapositive suivante, je crois que c'est la dernière.

Ceci vient des coprésidents du groupe de travail sur les droits de l'homme. Dans cette séance, il est important pour nous de discuter et de connaître l'opinion des membres du GAC, des membres de la communauté et savoir où nous en sommes à la lumière de la mise en œuvre de la valeur fondamentale. Comment voyez-vous la route à suivre ? Qu'est-ce que le GAC pense à propos de ce qu'il peut faire à l'interne ? Et bien entendu, nous participons à la discussion avec la communauté. Il faut penser aussi accorder la conception de la mise en œuvre des recommandations les plus importantes.

Ceci dit, je passe la parole, je ne sais pas, à Ephraïm ou à Austin pour qu'ils nous parlent de leurs opinions, pour qu'il nous raconte ce qui se passe dans leur groupe de travail intercommunautaire et qu'ils nous montrent aussi les outils. Merci.

AUSTIN RUCKSTUHL :

Merci Lina. Merci d'avoir présenté l'outil.

L'image que vous voyez sur l'écran, c'est l'image de l'outil tel qu'il est maintenant. L'outil est en constante évolution. On a fait référence à un document que les coprésidents du groupe de travail ont rédigé il y a

plus d'un an à travers un processus multipartite pour faire une évaluation de l'impact des droits de l'homme des procédures ultérieures dont nous parlons.

Il y a différents domaines d'action. Vous voyez ici les colonnes. Et l'idée est d'identifier les questions dans les colonnes pour donner des détails de la perspective des droits de l'homme. À droite, il y a plus de colonnes. Je vais introduire le lien dans le chat pour que vous puissiez accéder directement à cet outil si vous souhaitez avoir davantage d'informations. Il y a aussi un espace pour que les gens puissent collaborer et faire des commentaires sur ce qui pourrait être fait dans tel ou tel cas.

Cet outil est un document Excel, un document de Google Doc. Ce document est vide parce que nous espérons que ceux qui participent au PDP remplissent au fur et à mesure le document. Nous, en tant que groupe de travail, on va participer aux appels, on participera, on posera des questions, on fera le nécessaire pour documenter l'information dans cet outil. Alors, nous vous proposons de fusionner ces idées. On peut utiliser l'outil comme point de départ à partir duquel le GAC peut avancer – avec ce document – et incorporer les questions spécifiques au GAC liées aux recommandations de la piste de travail 2. Il y en avait 42. On a ajouté une ligne pour la fin de la liste.

Si vous avancez dans le document, vous verrez ce qui est en bleu foncé, ce sont des items spécifiques. Je l'ai fait aujourd'hui. On peut le

faire dans le monde de l'ICANN pour évaluer le travail dans le contexte de la piste de travail 2 et incorporer éventuellement des corrections.

Là, vous voyez des descriptions. Ce qu'on a fait, c'est d'incorporer les données les plus importantes. Dans ce cas pour vous, vous voyez qu'il y a 28-30 lignes. Nous avons incorporé tout cela dans l'outil. Vous, en tant que communauté, vous pouvez compléter la colonne et vous pourrez décrire la situation actuelle du GAC, par exemple des définitions et des interprétations. Votre communauté peut nous aider à comprendre. Qu'est-ce que le GAC possède en termes de définitions ? Par exemple, s'il s'agit d'un PDP, on peut faire un lien pour lier cela aux droits de l'homme. Mais nous espérons que vous puissiez reconnaître l'utilité de cet outil comme point de départ du processus de mise en œuvre des recommandations.

Cet outil peut s'adapter davantage. On peut ajouter des colonnes plus spécifiques pour le GAC, Par exemple, vous pouvez dire qu'au GAC, il n'y a pas de parties prenantes de tous les groupes – parce que c'est le GAC. Alors, vous pouvez l'adapter à vos besoins. Nous sommes là pour vous aider.

Voilà donc comment nous voyons notre rôle. En tant que groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme, nous reconnaissons la valeur et les bénéfices de tout cela. Nous proposons, donc, une manière d'avancer. Vous pouvez ajouter des colonnes ou des lignes au document et s'il y a des concepts qui font partie de ces 42 recommandations mais qui ne figurent pas dans les 30

recommandations que nous avons incorporées, la responsabilité, la transparence, etc., vous pouvez ajouter des éléments à ce document comme une partie de la réflexion que le GAC fera sur les recommandations.

L'expérience nous dit qu'un processus de cette nature habilite l'apprentissage, la transparence. Et nous pensons que cela pourrait être un point de départ. Nous serons heureux d'entendre votre opinion. Jusqu'à présent, ce n'est qu'une proposition d'outil. On pourrait organiser des appels avec moi-même, avec Ephraïm. Nous aimerions avoir votre opinion sur ce travail.

Vous voyez, il y a une colonne qui parle de l'impact. Cette colonne, c'est pour commencer à établir les priorités de la mise en œuvre des recommandations. Ce sera un processus d'un an à peu près pour pouvoir couvrir toutes ces questions. Mais si on peut hiérarchiser ceci suivant la gravité de l'impact ou quelle qu'autre colonne que vous trouverez utile, nous serons en mesure d'avoir une vision plus claire d'un processus classifié.

Je ne sais pas, peut-être pourrions-nous avec Ephraïm avoir des conversations et voir si on peut avoir des séances individuelles comme nous l'avons fait avec le processus du EPDP. On a pu travailler avec des gens qui nous ont beaucoup aidés.

Voilà ce que nous proposons. Et je passe maintenant à parole à Ephraïm pour voir s'il a des commentaires à faire. Merci.

EPHRAIM KENYANITO :

Merci beaucoup Austin. Je suis Ephraim Kenyanito.

Je veux dire que j'espère bien que cet outil permettra la réflexion et d'engager les conversations. Il est adapté aux recommandations de la piste de travail 2 pertinentes pour les organisations de soutien et les comités consultatifs. Nous avons essayé de les traduire dans le langage des droits de l'homme, l'impact sur les droits de l'homme ou l'effet sur les droits des membres individuels, des comités consultatifs tel que le GAC ou des organisations de soutien. Nous espérons que cela permettra à tous de comprendre l'importance qu'ont les droits de l'homme et les recommandations de la piste de travail 2.

Il s'agit non seulement de la section des droits de l'homme des statuts mais aussi le fait que les droits de l'homme sont essentiels pour tous les efforts que nous menons à bien, des efforts constants ou des efforts qui ont une certaine fin.

Nous aimerions avoir vos commentaires pour améliorer cet outil parce que l'évaluation de l'effet sur les droits de l'homme, comme cela a été dit à Montréal, est un processus évolutif. Il y a des processus semblables dans d'autres institutions. Vous allez voir qu'il y a différents outils et différentes méthodologies qui doivent être constamment améliorés pour couvrir les différents thèmes. Pour que cela soit inclusif pour tous, j'aimerais vraiment beaucoup savoir ce que vous en pensez et pouvoir travailler en collaboration avec vous.

Merci beaucoup.

SUADA HADZOVIC :

Merci Austin et Ephraïm. Bien sûr, nous vous invitons à nous faire vos commentaires sur ce que nous venons de montrer. Je vois que Julia est revenue avec une diapositive que nous avons sautée parce que nous avons modifié la séquence. Pour couvrir les résultats des discussions, c'est la première occasion que nous avons de pouvoir approcher notre travail avec le GAC. L'année dernière, on a dit qu'il fallait engager les membres du GAC pour qu'ils donnent leur opinion, et nous avons établi plusieurs options pour travailler avec le groupe de travail. Il y a eu un établissement de priorités de ces quatre options. L'option d'établissement d'une question permanente qui devrait être considérée pendant la rédaction du communiqué, on a décidé de ne pas appliquer cette option. Mais les trois autres options ont été conservées pour notre travail et nous allons voir maintenant comment nous allons travailler là-dessus.

La priorité principale était celle de l'option 4, qui stipule la participation du GAC aux évaluations d'impact ou dans des étapes de procédures similaires pour des procédures d'élaboration de politiques. Nous allons donc continuer à participer au processus de la communauté. Le GAC a aussi décidé de ne pas mettre de côté la possibilité d'établir un point ou une question à être toujours considérée, mais cela concernerait une autre position du GAC. Ce serait une option supplémentaire.

Il faut aussi créer la position du rapporteur des droits de l'homme et nommer une ou plusieurs personnes s'occupant du suivi des thèmes

liés aux droits de l'homme. Nous identifierons ces points-là et nous les présenterons au GAC.

Voilà la situation à l'heure actuelle. D'après ce que je comprends, nous allons travailler de la sorte à partir de maintenant. C'est tout pour ce qui est de ce statu quo. Je céderai la parole maintenant à madame la présidente de la réunion et nous allons ouvrir les débats.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Lina, Suada, Ephraïm et Austin des présentations qui ont été faites. Je crois que nous avons de bons antécédents que Suada a présentés. Le GAC s'intéresse à des thèmes tels que les droits de l'homme et la mise en œuvre y afférente, ce que vous avez mentionné Lina et ce que vous avez mentionné Raitme. Mais merci Austin d'avoir présenté et partagé cet outil. Je crois que c'est un outil vraiment très utile et vraiment très intéressant. C'est un mécanisme de collaboration permettant que tout le monde participe au travail. Je vous remercie encore une fois d'avoir présenté cet outil et d'avoir expliqué quelles étaient ses caractéristiques.

Je vais maintenant m'arrêter et je voudrais savoir s'il y a des commentaires, des réactions ou des questions pour nos présentateurs. Je ne vois personne qui ait levé la main.

Je crois qu'il y a un bon nombre de choses à analyser. Je vous remercie de cette présentation et j'imagine que ces diapositives sont sur l'agenda du GAC, il doit y avoir un lien. Nous aurons fort

probablement l'occasion de lire ces diapositives et de proposer des commentaires ou poser des questions après.

Quant aux recommandations de la piste de travail 2, je crois que le GAC devrait avoir un plan pour pouvoir mettre en œuvre la partie qui nous revient et faire un suivi de cette mise en œuvre si vous estimez que c'est pertinent.

Puisque nous avons Suada et Lina du groupe des droits de l'homme, nous pouvons avoir aussi d'autres volontaires, d'autres domaines, d'autres thèmes pour nous assurer que nous pourrions continuer à avancer tel que nécessaire, tenant compte de cet effort qui est très important. Je sais que la piste de travail 2 et les recommandations y afférentes sont très importantes pour la communauté toute entière et elles viennent du processus de la transition. Je suis donc sûre que tout le monde s'intéressera aux progrès concernant tous ces aspects ainsi qu'aux progrès concernant les recommandations.

S'il n'y a pas de questions spécifiques concernant cette partie, nous pouvons parler rapidement de l'établissement des priorités. Nous avons encore une vingtaine de minutes disponibles pendant cette séance.

J'avais déjà soulevé cette question pendant la séance plénière. C'était l'un des trois thèmes dont nous allions discuter avec les coprésidents des comités consultatifs et des organisations de soutien ainsi qu'avec le PDG de l'ICANN sur l'état de la mise en œuvre de la révision des recommandations.

Comme je l'ai dit auparavant, les recommandations à mettre en œuvre sont au nombre d'environ 180. Ceci inclut les recommandations de la piste de travail 2, au nombre de 116. Il y en a 35 qui viennent de la CCT, 22 qui viennent du WHOIS RDS et il y a celles qui viennent de l'ATRT3. Il y a donc une série de recommandations que l'on s'attend à voir apparaître de la deuxième équipe de la révision de la sécurité, la stabilité et la résilience.

Ce débat sera centré sur l'établissement des priorités des recommandations de la piste de travail 2 comme une première étape. Comme Suada l'a dit, il faut aussi tenir compte du budget et de la charge de travail pour la communauté. Il y a un plan qui sera partagé après avoir consulté la communauté pour se mettre d'accord sur la modalité d'établissement des priorités de la piste de travail 2.

En ce qui concerne ce thème, lorsque nous parlons d'un grand nombre de recommandations, nous devons aussi voir comment éviter d'avoir un grand nombre de recommandations dans l'avenir. C'est un aspect dont il faut tenir compte pour l'avenir, ainsi que la manière de gérer la situation actuelle parce que nous avons un grand nombre de recommandations qui doivent être mises en œuvre.

L'un des résultats de ce débat concernait une approche possible, à savoir en premier lieu établir une catégorie pour toutes les recommandations, ce qui inclut identifier les dépendances et les interrelations et identifier les facteurs qui pourraient limiter certains points, par exemple tout ce qui concerne les statuts ou les questions

budgétaires, pour pouvoir identifier les faits de chacune des recommandations et pour pouvoir travailler sur l'établissement des priorités.

Une suggestion a été faite aussi en ce sens que les présidents des comités consultatifs et des organisations de soutien puissent nommer un petit groupe de représentants de chaque communauté et de chaque unité constitutive pour travailler avec l'ICANN. Ce comité ne doit pas être composé nécessairement de présidents ou de vice-présidents, il peut être composé aussi de membres de la communauté ayant l'expérience nécessaire, s'ils ont participé par exemple à des équipes de révision précédentes, ce serait un point très utile. Voilà donc une première suggestion.

Nous, les présidents, il nous a été demandé de revenir vers nos unités constitutives et de rapporter les contributions et les commentaires de nos groupes. Je vous invite donc à analyser ces points-là. Et il faudra que nous nous mettions d'accord ensuite pour voir comment nous allons participer à cet exercice collectif. Comme je l'ai dit, cela concerne l'établissement des priorités des recommandations de la piste de travail 2.

En dernière instance, il faudrait établir les priorités des recommandations de la piste de travail 2 ou d'autres équipes de révision ou d'autres priorités qui pourraient être le résultat du PDP.

Je vais m'arrêter ici et je vais voir s'il y a des questions ou des commentaires. Je vois qu'il n'y a pas de question ou de commentaire.

LINA RAINIENE : Manal, il y a un commentaire dans le chat qui dit ce qui suit : « Suggestion quant à la recommandation 1 de maintenir en vue la diversité. » C'est un commentaire de [inaudible]. « Et face à l'absence de la définition acceptée universellement, la question de la diversité doit être abordée en ce qui concerne la question que l'on vient de mentionner. »

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Je m'excuse de ne pas avoir vu le commentaire avant.

Je vois bien qu'il y en a un autre du même orateur qui dit pour le processus de mise en œuvre pour améliorer les responsabilités des SO et AC, la communauté pourrait faire une enquête pour aborder la question et développer un processus de mise en œuvre pour les participants et les utilisateurs qui n'ont pas la représentation ou la participation adéquate dans les SO et ALFREDO CALDERON, comme par exemple des gens handicapés ou des utilisateurs des régions faiblement desservies ou qui ne parlent pas l'anglais.

Merci de vos commentaires. Il faut nous assurer de pouvoir conserver ces commentaires. Nous allons ouvrir un canal pour que vous puissiez continuer à nous présenter vos commentaires. Vous avez des suggestions à faire, des commentaires ?

Je vois un autre commentaire qui dit : « J'aimerais faire attention aux besoins de débattre de la question relative aux juridictions dans les 20

minutes suivantes. » Je m’excuse d’avoir vu cela un peu tard. Il nous reste encore 12 minutes. Si vous avez des commentaires ou des suggestions quant à la juridiction, n’hésitez pas à les présenter.

LINA RAINIENE :

Pardon, j’ai levé la main mais pour des questions de temps, je voulais vous demander d’afficher sur l’écran la présentation qui parle de juridiction pour que vous puissiez la voir. Je vais dire très brièvement que presque tous les aspects liés à la juridiction ont été abordés dans le dernier rapport. Il y a eu une proposition de faire un suivi du travail. On a inclus la question dans notre projet de travail. Avant, il y avait des membres du GAC qui voulaient aborder la question mais compte tenu du temps, je vois qu’il y a des gens qui veulent prendre la parole. Je crois qu’il s’agit du représentant de la Russie.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Lina.

Représentant de la Russie, allez-y. Allez-y s’il vous plaît.

FÉDÉRATION DE RUSSIE :

Je vais parler en russe.

Je viens de la Fédération de Russie.

Actuellement, l’ICANN est une organisation mondiale et elle fonctionne essentiellement au-dessus du niveau des pays. L’ICANN va au-delà de la juridiction des différents pays. Et il faut tenir compte des

lois, des réglementations existantes, les programmes économiques tel que cela est établi dans les statuts.

Les décisions d'un pays affecteraient les services internet pour d'autres pays, alors je voudrais signaler qu'aucun des pays ou groupe de pays ne devrait avoir le droit d'empêcher le travail de la structure critique sur laquelle l'internet agit ou établi des réglementations pour les opérations de l'ICANN. Il devrait y avoir un droit garanti pour tous les participants et pour l'avenir d'internet, le fait d'interagir avec l'ICANN, assurer que les réclamations soient prises en compte.

La fédération de Russie a soutenu la création d'une position neutre. Je tiens à remercier le commentaire qui a été présenté sur la question relative à la juridiction. On ne va pas le répéter, mais vous pouvez le voir sur votre écran.

Étant donné qu'il y a des pays qui ont des questions relatives à la juridiction, je crois que dans le cadre du nouveau groupe de travail ou toute autre structure organisationnelle, on pourrait faire une analyse détaillée et systématique de la juridiction de l'ICANN, ce qui inclut aussi d'autres alternatives, comme par exemple les immunités, les juridictions internationales ou d'autres options ou alternatives, et travailler à des recommandations liées à la juridiction.

Merci beaucoup.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup de vos commentaires. Je m'excuse, j'ai des problèmes de son. Merci beaucoup du commentaire. Il faut avoir des recommandations qui intéressent le GAC, nous allons donc identifier des volontaires en dehors de cette réunion pour débattre de la question pendant la période intersession.

Je vois aussi des commentaires du Danemark par rapport à la juridiction : « Il est important que les recommandations liées à la création de lois ou d'accords soient mises en œuvre. Merci. » Merci le Danemark de votre commentaire.

Je ne vois pas d'autres commentaires, pas d'autres questions pour l'instant.

J'espère pouvoir identifier des leaders pour aborder toutes ces questions, des questions d'intérêt pour le GAC. Il y a 42 recommandations qui seront mises en œuvre, alors il y a un grand nombre de documents. On pourrait organiser un plan de travail pour en faire le suivi.

D'autres demandes de parole, des commentaires, des questions ? Je ne vois pas de demande de parole. D'accord.

Un commentaire final de la part de Suada ou de Lina avant de clore la séance ?

LINA RAINIENE :

Merci Manal.

Sans aucun doute, nous allons continuer notre travail avec ce qui est en cours avec la communauté et les groupes de travail intercommunautaires. Nous allons également organiser des délibérations sur l'outil. Nous essayerons de nous concentrer sur la mise en œuvre de l'information. Et nous espérons bien pouvoir continuer avec ces activités et avec l'élaboration du plan du point de vue des priorités en termes des droits de l'homme.

Merci.

PRESIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Lina.

Je vois un dernier commentaire de la Russie dans le chat : « La Russie reçoit avec la plaisir la continuité du travail sur la question relative à la juridiction. La Russie est disposée à contribuer à ce travail. » Merci beaucoup la Russie d'avoir offert votre aide et votre collaboration.

Il y a la diversité du travail communautaire, le guide par rapport à la situation des membres du Conseil d'Administration, les droits de l'homme, la juridiction, l'augmentation des la responsabilité des SO et des AC, puis la question de la transparence. Ces six questions que je viens de mentionner ont été identifiées comme des questions d'intérêt pour le GAC. La Russie s'est proposée pour aider avec la question de la juridiction, la Lituanie et Bosnie-Herzégovine avec ce qui concerne les droits de l'homme; nous allons donc voir quelles seraient les questions pour lesquelles il y aurait des volontaires.

Et Jorge, pour ce qui est de votre question, je crois que le premier pas serait d'identifier les questions à aborder, voir les responsables pour mener à bien le travail par rapport à ce que je viens de dire et pouvoir avancer dans ce sens.

Je crois également qu'il y a un inventaire qui a été fait par le personnel de soutien. Si je ne m'abuse, le lien apparaît dans les documents du GAC. Je vous demande donc de consulter cet inventaire. Il va y avoir un plan collectif.

Et comme je l'ai déjà dit, il y a trois questions qu'il faut considérer : l'activité d'établissement des priorités et voir comment on peut participer à cet effort communautaire et quels seraient nos représentants dans ce comité ; en deuxième lieu, la mise en œuvre des recommandations qui doivent être mises en œuvre par la communauté ; et finalement, le suivi des recommandations mises en œuvre par l'ICANN mais qui intéressent le GAC. On veut faire le suivi de ces recommandations.

Quelque chose d'autre ? Nous sommes arrivés à l'heure de finalisation de notre séance. Je ne vois plus de question. Nous allons donc clore la séance.

Merci beaucoup d'avoir participé à cette conversation.

Maintenant, on a une pause de 30 minutes. Nous vous demandons de bien vouloir revenir dans la salle à l'heure pour commencer avec notre prochaine séance, à savoir une séance de rédaction du communiqué. Merci beaucoup. Merci Lina et Suada et bien entendu, à Ephraïm et

de la WS2

FR

Austin, coprésidents du CCWG sur les droits de l’homme. Nous les remercions de leur participation.

Merci beaucoup encore une fois.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]